



N° du certificat AMT-17-09080-07



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Assistant moniteur de tennis

La Fédération Française de Tennis

Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

- vu l'arrêté du 18/04/13 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), code NSF 335
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- vu l'avenant n° 30 du 16 juin 2008 à la CCNS portant création du CQP,
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le 22/06/2017 à BLOIS

délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) **Assistant moniteur de tennis**,

à JEAN PAUL BERTRAND né(e) le 13/04/1968

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'encadrement de l'initiation au tennis des jeunes.

Fait à Paris, le 27/06/2017

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour la FF Tennis
Le Président

Le titulaire